

Bruxelles, le 12 mars 1974

EMBARGO : le 12 mars 1974 à 18 h.

EXTRAITS DU DISCOURS DE M. ALTIERO SPINELLI, MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE, PRONONCE LE 12 MARS 1974, A LA RHEINISCHE FRIEDRICH-WILHELM UNIVERSITÄT DE BONN, A L'OCCASION DE LA REMISE DU PRIX ROBERT SCHUMAN (*).

La Communauté européenne à la croisée des chemins

" Ce n'est pas le coeur tranquille que je suis venu ici aujourd'hui recevoir ce prix éminent qui rappelle l'oeuvre de Robert Schuman et qui inscrit mon nom à côté de celui de Jean Monnet et d'autres grands bâtisseurs de l'Europe.

Le cours des événements n'a pas été favorable à l'Europe depuis quelques années et en particulier durant l'année écoulée. Les seuls progrès ont été l'entrée de trois nouveaux membres dans la Communauté et le fait que tous les Etats d'Afrique noire, sans exception, ont demandé l'ouverture d'une négociation globale en vue de leur association à la Communauté. Mis à part ces deux points positifs, ce ne sont guère que défaites et reculs.

L'inflation, à laquelle les différents Etats n'ont fait face qu'en ordre dispersé et avec des moyens inadéquats, a ôté tout sérieux à leur engagement de coordonner les politiques économiques nationales et de les faire converger vers une unité économique.

La crise du pétrole a eu sur la Communauté des répercussions de plus en plus graves... Dans un sursaut de mauvaise conscience, ils ont proclamé certains principes de l'identité européenne, puis ont décidé de se rendre, unis, à Washington pour discuter avec les autres pays consommateurs. Mais l'identité s'est évanouie au moment même où elle aurait dû se manifester.

Les organes de décision communs, le Conseil de la Communauté et la conférence des ministres chargés de la prétendue "coopération politique", qui est à la fois la moins contraignante et la plus ambitieuse de la Communauté, n'ont été que le cadre de rencontres périodiques ne débouchant sur rien. Lors de ces rencontres, chaque ministre exprime le point de vue de son gouvernement et déclare que sa liberté de manoeuvre pour négocier et conclure un compromis est restreinte ou nulle. Le président prend alors acte de l'impossibilité de parvenir à un accord et renvoie la décision à

.../...

une session suivante, au cours de laquelle on assiste au même jeu.

Or, parmi toutes les institutions de la Communauté européenne, le Parlement, institution la plus indépendante vis-à-vis des choix gouvernementaux, a été constamment celle qui a été le plus capable de développer des regroupements transnationaux de forces politiques, celle qui a été le plus imprégnée d'esprit européen.

Entre 1951 et 1953, les grands ministres européens ont approfondi une idée pour arriver à une conclusion logique : il ne suffisait pas d'établir des autorités spécialisées, mais il fallait mettre en place une communauté politique, c'est-à-dire un gouvernement européen contrôlé démocratiquement par le peuple européen et par des représentants des Etats membres.

Ayant alors rencontré de fortes résistances politiques, ils se sont repliés sur une solution dite pragmatique, c'est-à-dire incohérente. Ce qui naissait c'était l'Europe des bureaucrates, l'Europe des séances secrètes, l'Europe de la négociation perpétuelle entre les gouvernements, l'Europe du refus de la participation démocratique, l'Europe dans laquelle on créait un Parlement européen mais en lui déniait tout pouvoir véritable et en oubliant soudain de respecter même l'engagement de le faire élire au suffrage direct.

La dégradation du rôle de la Commission, le refus de la participation démocratique, le secret des négociations au Conseil et la paralysie finale sont les conséquences inévitables d'un système dans lequel il n'y a pas de véritable équilibre entre les intérêts nationaux et les intérêts de la Communauté en tant que telle.

Nos gouvernements, et notamment nos chefs d'Etat ou de gouvernement qui se réunissent périodiquement dans le cadre de sommets pour donner des impulsions et promouvoir des actions, devraient dire solennellement et clairement, après tout ce qui s'est passé, s'ils veulent ou non conserver à leurs peuples la perspective d'une solidarité croissante entre eux et d'une identité commune vis-à-vis du reste du monde.

S'ils répondent positivement à notre demande, ils devraient déclarer que cette solidarité et cette identité ne peuvent être fondées que sur le principe suivant lequel les affaires dont l'intérêt commun est unanimement reconnu doivent être confiées à un véritable gouvernement européen, ayant les pouvoirs limités à ces affaires mais réels, doté d'une administration et de ressources propres et contrôlé démocratiquement.

Mais vouloir un gouvernement européen signifierait qu'il faut rédiger et ratifier un traité établissant la constitution de ce gouvernement et des autres institutions qui doivent le compléter... Et qui devrait être chargé de rédiger le traité et de l'approuver avant sa ratification?

Cela ne pourra se faire qu'en confiant le mandat de rédiger le projet de traité à la seule institution européenne dans laquelle toutes les forces politiques sont réellement représentées : le Parlement européen.

Entre le début de cette procédure et sa conclusion, c'est-à-dire la ratification du projet par les parlements nationaux, il s'écoulera une période qui devrait être d'un à deux ans et au cours de laquelle les problèmes européens devront continuer à être traités par les institutions actuelles, selon les méthodes actuelles.

Mais les institutions actuelles sauront qu'elles exercent un pouvoir provisoire dans l'attente du véritable gouvernement européen."

+
+ +

*)

Le Prix Robert Schuman : Le Conseil d'Administration pour le prix Robert Schuman, présidé par M. Per FEDERSPIEL, ex-Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, a décidé d'attribuer le prix Robert SCHUMAN 1974 à M. Altiero SPINELLI, membre de la Commission des Communautés européennes.

Le prix est doté de 25.000 DM et il est remis chaque année à Bonn; il distingue les services éminents rendus à la cause de l'unité européenne dans les domaines politique, scientifique ou journalistique.

Le prix décerné à M. Altiero SPINELLI récompense les efforts qu'il déploie depuis plusieurs décennies pour l'unification de l'Europe. Au cours de la dernière guerre, alors qu'il avait été déporté sur l'île de Ventotene, il écrivait déjà, en collaboration avec M. Ernesto ROSSI, le "Manifeste pour une Europe libre et unie" ainsi que ses premiers traités sur le fédéralisme européen (des Etats souverains aux Etats-Unis d'Europe) et de nombreux autres ouvrages sur les problèmes européens. De 1948 à 1962, M. SPINELLI a été secrétaire général du Mouvement fédéraliste européen en Italie. Au début des années 50, il a collaboré avec MM. MONNET, SPAAK et de GASPERI à la fondation de la Communauté politique européenne. Plus tard, il a lancé une campagne pour l'élection directe du Parlement européen. Depuis le 1er juillet 1970, M. SPINELLI est membre de la Commission des Communautés européennes.

Les lauréats précédents ont été Jean MONNET en 1966, Joseph BECH en 1967, Sizzo L. MANSCHOLT en 1968, Walter HALLSTEIN en 1969, Denis de ROUGEMENT et Silvius MAGNAGO en 1970, Alain POHER en 1971, Roy JENKINS et Jens Otto KRAG en 1972.